

République Française Département de la Moselle
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAZONCOURT
Séance du 25 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Dominique, Maire

Présents: O. Artur, J-C Baixas, D. Bertrand, G. Bettinger, F.Louyot, J. Lambert, S. Neis, P. Schwartz,
Absents-excusés : E Driant, P. Bettinger a donné pouvoir à G. Bettinger, J. Pereira a donné pouvoir à D. Bertrand, J-C Werth a donné pouvoir à S. Neis
Absents : V. Crone,

Aurélia CHALONS a été désignée secrétaire de séance

CCHCPP : Approbation du rapport de la CLECT

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT en date du 4 mars 2025 délibéré par la CCHCPP est invité à se prononcer sur les modalités et résultats du calcul des charges transférées et des allocations compensatrices qui en découlent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'exprime par 2 abstentions, 4 voix contre, 5 voix pour sur le rapport de la commission d'évaluation de charges transférées du 4 mars 2025.

Demande de subvention DETR - Création de liaisons douces

La commune de Bazoncourt a un projet de création de liaisons douces afin de relier les villages de Vaucremont, Bazoncourt et Berlize par un chemin sécurisé.

Le Conseil Municipal demande une subvention au titre de la DETR pour ce projet.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention d'une subvention au titre de la DETR et décide de fixer le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>		<u>Ressources</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
		DETR	18%	95 000,00 €
TRAVAUX	526 228,07 €	CD57 AMBITION Sollicité	28,39%	150 000,00 €
AMO	2 200,00 €	Fonds Vert Cyclable Sollicité	33,12%	175 000,00 €
		Reste à charge	20,49%	108 428,07 €
TOTAL en € HT	528 428,07 €	TOTAL en € HT	100,00%	528 428,07 €

Le Conseil, après avoir délibéré, est appelé à :

- Approuver le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- Autoriser le Maire à solliciter la subvention dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus
- Autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

Adopté à l'unanimité

Installations classées pour la protection de l'environnement, demande d'enregistrement pour la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation par la société Méthabriac à Maizeroy

Considérant que le société Méthabriac a effectué une demande d'enregistrement en vue de construire et d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Maizeroy,
Considérant que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de la consultation du public prescrite par le préfet et se déroulant du 24 mars au 22 avril 2025 inclus, sur le projet porté par la société Méthabriac, visant à augmenter la capacité de traitement de son unité de méthanisation implantée à Maizeroy-Chevillon. Actuellement autorisée à traiter jusqu'à 10 915 tonnes de déchets organiques par an (29,9 t/jour), l'unité ambitionne de recevoir jusqu'à 23 350 tonnes annuelles de déchets, dont une part issue des industries agroalimentaires. Elle envisage une production de 180 m³ de biogaz par heure, injectée dans le réseau GRDF desservant Courcelles-Chaussy et ses environs.

Le territoire de Bazoncourt est concerné par le plan d'épandage des digestats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable par 3 voix contre, 3 abstentions, 5 voix pour

Convention relative à la participation des communes de Sanry/Nied et Sorbey aux frais relatifs au centre aéré

Le Maire présente un projet de convention avec les communes de Sanry/Nied et Sorbey concernant la prise en charge directe de leur participation financière en faveur des familles concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge le maire de signer ladite convention et d'assurer sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

Nb de conseillers en exercice 13

Nb de conseillers ayant pris part au vote 11

Date affichage le 25.04.2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 25.04.2025

Publication et notification le 25.04.2025

Certifié conforme à l'original

Bazoncourt, le 25 avril 2025

Le Maire

